



*Possible grâce à la contribution financière de :*



*Ce programme a pour but d'encourager et de soutenir les éleveurs caprins laitiers dans leurs activités de sélection génétique ainsi que de fournir des données génétiques à la SECLRQ et au site [genetiquecaprine.ca](http://genetiquecaprine.ca).*

*Date limite d'inscription : 15 mai 2011.*

*Pour soumettre votre candidature, vous devez remplir le formulaire ci-joint. Des frais d'inscription de 25 \$ par activité s'appliquent.*

### *Activité d'enregistrements*

Budget total fermé de 5000 \$

20% des frais d'enregistrement pour les caprins laitiers

Maximum 70\$/ferme pour les troupeaux enregistrant *moins* de 50 nouveaux animaux pas année

Maximum 250\$/ferme pour les troupeaux enregistrant *plus* de 50 nouveaux animaux par année

*\*La Société canadienne d'enregistrement des animaux offre l'enregistrement électronique. Pour les troupeaux enregistrant plus de 50 animaux par année, le coût unitaire est de 6,60\$ au lieu de 13,60\$ (version papier). **Le remboursement des activités d'enregistrement pour les troupeaux ayant plus de 50 nouveaux animaux enregistrés sera basé sur le coût de 6,60\$, même si l'enregistrement papier a été utilisé.** Les frais de transfert d'animaux ne sont pas admissibles.*

### *Activité de classification*

Budget total fermé de 5000\$

40% des frais de site et de classification, 2 visites par année, Maximum 400\$/ferme

Les frais de classification chargés par la Société canadienne des éleveurs de chèvres et Holstein Canada (projet pilote débutant en juin 2011) sont admissibles.

*Note : Vous devez demander vous-mêmes votre facture de classification à la Société canadienne des éleveurs de chèvres, sinon vous n'en recevrez pas.*

## Activité de contrôle laitier (supervisé ou non supervisé)

Budget total fermé de 26 000 \$

40% des frais mensuels, des frais de test, des frais d'analyse (gras, protéine, cellules somatiques), des frais de technicien en production laitière et de supervision.

*\*Il est obligatoire d'effectuer de l'enregistrement pour participer à l'activité de contrôle laitier.*

*\*Le nombre de contrôle annuel à effectuer pour être éligible à la publication est de 8. Un maximum de 8 tests est remboursé pour les troupeaux inscrits au contrôle supervisé ou régulier.*

*\*Un minimum de 5 contrôles laitiers par année doit être réalisé afin d'être éligible au programme.*

*\*Les échantillons de lait de chaque chèvre en lactation doivent être envoyés chez Valacta pour analyse (gras, protéine, cellules somatiques) lors d'au moins 4 contrôles laitiers. Les contrôles effectués sans analyse de lait ne peuvent être consécutifs.*

*\*Tous les numéros d'enregistrements des chèvres enregistrées du troupeau doivent être inscrits sur les rapports du contrôle laitier afin que les données génétiques puissent être transférées au site [genetiquecaprine.ca](http://genetiquecaprine.ca). Les producteurs devront fournir une fois par année, la copie du rapport Entrée des données du test ayant le plus de chèvres en lactation.*

*\*Les éleveurs s'inscrivant pour la première année et n'ayant pas d'animaux enregistrés doivent s'engager à enregistrer les chevrettes de l'année pour au moins l'équivalent de **20%** du nombre de chèvres figurant au sommaire du troupeau pour les 12 derniers mois. Pour les années suivantes, le producteur doit procéder à l'enregistrement de toute la relève.*

## Bonification des activités

- +20% à l'activité de contrôle laitier si les critères d'officialité sont rencontrés pour la publication des données du contrôle laitier et qu'au moins **50% des chèvres en lait** sont enregistrées et ont un degré de pureté de **75% et plus**.

## Lactomètres (spécifiques pour la chèvre)

Budget total fermé de 3000\$

100.00\$ par lactomètre neuf, si non admissible à la subvention du MAPAQ.

\* Si le producteur a droit à une subvention du MAPAQ pour l'achat des lactomètres, il n'est pas admissible à cette activité du programme.

Les lactomètres usagés ne sont plus admissibles.

\* Au moins 5 factures de contrôle laitier doivent être soumises avec la facture d'achat des lactomètres.

\*Le nombre de lactomètres admissibles est déterminé en fonction du nombre de chèvres inscrites au contrôle laitier. (moins de 100 chèvres = max 6 lactomètres; 100 à 150 chèvres = max 8 lactomètres; plus de 150 chèvres = max 10 lactomètres)

\*Un maximum de 10 lactomètres est admissible dans la vie de l'entreprise.

**Note** : L'aide est calculée sur les montants avant taxes et sur les frais de bases (sans frais de pénalité ou de retard).

**Les factures doivent parvenir à la SECLRQ 30 jours après la date d'émission la facture.**

Chacune des activités a un budget fermé signifiant qu'il y aura de l'aide jusqu'à l'épuisement du budget alloué.

Le contrôle laitier peut être supervisé ou non supervisé.

Le contrôle laitier répondant aux normes de publication est de 8 contrôles supervisés par an, il peut être alterné (supervisé et non supervisé), AM/PM, d'une traite si chronographe en fonction, avec des échantillons à chacun des tests. Les normes de publication sont déterminées par la Société Canadienne des Éleveurs de Chèvre (SCEC). La SECLRQ ne peut être tenue responsable pour une mauvaise interprétation.

*Le conseil d'administration se réserve le droit de modifier le programme Capra-Gène 2011 en tout temps et ce, sans préavis.*

*Date limite d'inscription : 15 mai 2011.*

## **Périodes de remboursements**

Premier versement : Juillet 2011

Deuxième et dernier versement : Janvier 2012

Bonification du contrôle laitier répondant aux normes de publication : Janvier 2012

Achat de lactomètres : Janvier 2012